

MA RÉSIDENCE D'AUTEUR

PAR
ÉTAPES

Concevoir et organiser
l'accueil d'un auteur
dans un territoire



Une publication proposée par
Auvergne-Rhône-Alpes
Livres et Lecture • 2021

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
livres et lecture



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi des résidences ?

Plurielles par la forme et les esthétiques qu'elles proposent, les résidences artistiques offrent un espace-temps privilégié pour favoriser la création et la rencontre entre un artiste et les habitants d'un territoire.

Elles sont ainsi « un outil inventif au service des politiques publiques » et un « mode de soutien privilégié à la production artistique dans sa diversité* ».

Mêlant des objectifs artistiques, culturels et citoyens, les résidences d'artistes permettent à une multiplicité d'acteurs de s'impliquer sur le territoire.

* « La résidence d'artiste. Un outil inventif au service des politiques publiques », Rapport SIE 2019 016, mai 2019 - culture.gouv.fr

La présence d'un artiste questionne, décloisonne, favorise l'échange, la pratique, la découverte, crée des connexions artistiques et citoyennes, contribue à forger un nouvel imaginaire du lieu et de la communauté d'acteurs qui l'accueillent.

Par sa capacité à fédérer et à créer du commun, la résidence pose les bases d'un espace fertile pour l'expression artistique et, *in fine*, participe de l'attractivité d'un territoire, tant pour ses habitants que pour les créateurs.

L'auteur en résidence : 4 choses à savoir

La création au centre

Avant d'inviter un auteur dans un projet artistique et culturel, il faut se rappeler que cette invitation lui est adressée en tant qu'auteur d'une œuvre de l'esprit, et non pas en tant qu'animateur culturel. Une résidence d'auteur, c'est avant tout une rencontre généreuse avec un créateur qui accepte de partager avec différents publics sa « fabrique » d'écrivain ou d'illustrateur.

Les auteurs ont (souvent) plusieurs métiers

Les dernières études* montrent que près de 90 % des auteurs perçoivent un revenu en droits d'auteur inférieur au SMIC. Pour compléter ces revenus, ils recourent souvent à des activités connexes à l'écriture ou à l'illustration, ou exercent une autre activité professionnelle rémunératrice. Cette particularité doit être prise en compte dans la conception d'une résidence d'auteur.

* Étude sur la situation économique et sociale des auteurs du livre, DGMIC/Service du livre et de la lecture, décembre 2016 - culture.gouv.fr

L'écriture, ce travail invisible

L'écriture est un travail solitaire qui ne se révèle qu'au moment où le texte est partagé, lu ou publié. Donner à voir cette matière abstraite, partager ce moment de création amène à construire un programme de médiation spécifique et permet aussi d'explorer de nouvelles formes de représentation de la littérature, qui vont des performances scéniques aux projets numériques, en passant par les concerts dessinés.



Le temps de la création, le temps de la rencontre

Un auteur n'a pas besoin de scène pour se produire. Pour autant, il ne crée pas uniquement assis à son bureau, devant sa feuille blanche, à l'écart du monde. Le temps de création peut relever à la fois d'un isolement, comme d'une immersion. Les résidences d'auteur doivent laisser la place aux différentes situations de création, entre la solitude et la rencontre, en fonction de chaque projet et de chaque auteur.

L'écrivain n'existe que parce qu'il est l'auteur d'un texte, certains ont parfois tendance à l'oublier. Il n'est pas interchangeable. Il me semble impossible qu'un organisateur, porteur de projet, ou enseignant, s'adresse à un écrivain dont il n'a pas lu un ou plusieurs de ses livres. [...] Un écrivain ne peut se sentir exister comme tel que parce qu'il a publié tel ou tel livre, il ne se sentirait ni à sa place ni légitime s'il était dissocié de ses textes. [...] Il ne faut pas perdre de vue qu'un écrivain est un partenaire pour les porteurs de projets, plus qu'un prestataire, que sa vocation première est d'écrire, et que sa prise de parole n'est pas un exercice aussi anodin qu'on peut l'imaginer parfois.

Brigitte Giraud, « La place de l'auteur dans le projet ». Extrait du guide *Comment organiser une manifestation littéraire ?*

© Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, 2018

L'univers des résidences

Une résidence, ça rassemble...

Plusieurs partenaires publics et privés peuvent se mettre autour de la table pour accompagner et soutenir financièrement le projet, si chacun en partage les objectifs. Ils lui donneront une assise plus solide, dans une logique partenariale qui pourrait se poursuivre au-delà du projet de résidence lui-même.

Une résidence, ça remue...

Tous les acteurs du territoire peuvent être partie prenante du projet, de sa conception à sa mise en place. C'est d'ailleurs une formidable occasion pour réunir les différents acteurs et les habitants autour d'un projet commun, et ainsi de créer des liens qui pourraient perdurer.

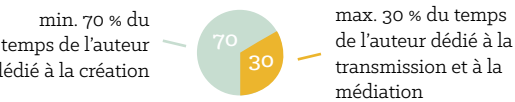


Quels types de résidence ?

Les formes des résidences (durée, implantation, intention, objectifs) sont nombreuses, tout comme les modalités de sélection et de contractualisation. Pour simplifier, on peut distinguer deux grandes catégories de résidence :



La résidence de création



Quels objectifs ?

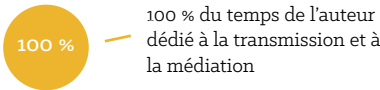
Soutenir la création contemporaine et les auteurs.
Favoriser la présence artistique dans les différents territoires.

Quels financements ?

- Bourses de résidences du Centre national du livre (CNL)
Quelle démarche ? Candidature (3 sessions par an) par un auteur (projet d'écriture + projet de médiation) invité en résidence par une structure.
Quels critères ? Durée de 1 à 3 mois maximum, projet de médiation élaboré avec la structure d'accueil.
- Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)
Quelle démarche ? Demande auprès du Pôle Création, médias et industries culturelles, au fil de l'eau ou dans le cadre des contrats territoriaux - Contrat territoire lecture (CTL) ou Contrat départemental lecture-itinérance (CDLI).
Quels critères ? qualité artistique et qualité du montage du projet, lien avec le territoire.
- Fondations, mécènes et entreprises
Bénéficiaires, démarches et critères de financement au cas par cas.



La résidence de mission



Quels objectifs ?

Favoriser la rencontre des publics avec l'auteur et ses œuvres.
Initier aux pratiques artistiques et à la création contemporaine.

Quels financements ?

- Projets portés dans le cadre de conventions territoriales
Quelle démarche ? Prendre contact au préalable avec le coordinateur de la convention (commune, EPCI), pour construire la proposition dans le cadre des instances de gouvernance partenariale de la convention.
Quels critères ? qualité artistique et qualité du montage du projet, co-construit avec les acteurs du territoire et l'auteur, dans le respect des objectifs stipulés dans la convention.
- Projets à rayonnement territorial, hors conventions
Quelle démarche ? Plusieurs partenaires publics (DRAC, Région, Départements, DAAC...) et privés peuvent être sollicités par le porteur de projet et/ou ses partenaires pour co-financer des résidences.
Quels critères ? En fonction des objectifs de chaque partenaire sollicité.

! Les différents partenaires publics travaillent dans une logique de concertation, la plupart des projets étant étudiés conjointement, qu'ils soient conventionnés ou pas.

! Les subventions ne financent généralement pas la totalité des coûts d'une résidence. Un co-financement par le porteur de projets ou par d'autres partenaires est souhaitable.

Conventions territoriales, quésako ?

Les conventions territoriales sont développées à l'initiative de différents partenaires publics à l'échelle d'un territoire (commune, établissement public de coopération intercommunale - EPCI).
Les partenaires s'engagent à soutenir le développement d'un projet culturel fédérateur sur plusieurs années, dans une démarche de développement de la culture et dans une logique d'équité territoriale.

- Contrat territoire lecture (CTL) – pour initier des partenariats autour de projets de développement de la lecture.
- Conventions territoriale aux arts et à la culture (CTEAC) - pour un accès élargi aux parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Contrat départemental lecture-itinérance (CDLI) - pour renforcer les réseaux départementaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité.

Les étapes

La conception

Poser le cadre

- Analyser le contexte territorial : politiques culturelles, auteurs accueillis par le passé, interactions et activités du territoire...
- Définir des objectifs généraux : artistiques et culturels, éducatifs, sociaux...
- Définir des attentes : publics cibles, résultats attendus, pérennité du projet...



Préciser les contenus

- Définir le type de résidence : de création ou de mission.
- Préciser le profil de l'auteur recherché : écrivain, illustrateur-dessinateur, scénariste, auteur transdisciplinaire... et le(s) genre(s) privilégié(s) : roman, nouvelle, poésie, album, BD...
- Définir le temps et l'espace du projet : lieu de résidence et conditions matérielles, présence en continu/fractionnée, interaction numérique, itinérance...
- Dessiner le rayonnement géographique du projet : liste d'acteurs et bénéficiaires potentiels, partenaires, liens avec des programmations d'établissements culturels...
- Imaginer un programme culturel avant/pendant/après, en s'appuyant sur les acteurs locaux.



Anticiper l'organisation

- Définir les conditions de mise en place : moyens humains et matériels impliqués, fonds mobilisés ou à trouver, partenaires à convaincre...
- Préparer les outils de planification : budget et calendrier prévisionnels, outils de communication, de coordination, de bilan, de capitalisation...



Conseils

- Lancez-vous dans un projet de résidence après une expérience préalable dans l'organisation de rencontres d'auteurs.
- Impliquez dès le début les acteurs locaux, pour une véritable appropriation du projet. Prenez en compte leurs calendriers spécifiques dans la planification de la résidence.
- Formalisez par écrit vos idées ; c'est un processus souvent long, mais utile pour la suite.
- Demandez conseil auprès des structures ayant déjà accueilli des résidences ou auprès de votre Structure régionale pour le livre.

La préparation



Chercher les financements

- Constituer un dossier synthétique présentant les grandes lignes du projet : le contexte, les objectifs, le projet artistique et culturel, les conditions de sa mise en place, les ressources, le budget prévisionnel, les partenaires confirmés ou envisagés, le calendrier prévisionnel.
- Prendre contact avec les financeurs potentiels (publics ou privés).



Choisir l'auteur

- Rédiger un appel à candidatures et le diffuser via les partenaires du projet et les réseaux professionnels ou artistiques, internet, les réseaux sociaux, la presse...
- Constituer un jury pour la sélection de l'auteur, composé des acteurs impliqués dans la résidence, de professionnels du livre, des partenaires du projet ou des habitants.

Préparer sa venue

- Créer le désir : annoncer le nom de l'auteur, encourager la lecture de ses œuvres, organiser des rencontres préalables, favoriser la mise en place de projets divers autour de cette venue.
- Établir une convention avec l'auteur : préciser les obligations respectives, une fois les conditions négociées avec l'auteur. Ce document contractualise juridiquement la résidence.



Conseils

- Communiquez très clairement, dès le départ, sur les attentes du projet et essayez d'anticiper les besoins de l'auteur.
- Une sollicitation directe de l'auteur est possible si ce choix est argumenté.
- Sollicitez l'expertise des partenaires publics et les conseils des Structures régionales pour le livre, pour leur capacité à mobiliser les partenariats, leur connaissance du terrain et des artistes...
- Constituez un comité d'experts pour vous conseiller dans le choix de l'auteur.
- Restez flexible : tout au long de cette phase les contours du projet pourront évoluer.
- Sensibilisez les professionnels impliqués dans le projet aux principes d'accueil d'un auteur ; si possible, organisez des rencontres et des formations en amont.
- Encouragez les parties prenantes de la résidence à découvrir l'œuvre de l'auteur invité avant son arrivée.
- N'oubliez pas de mentionner les partenaires dans vos documents de communication.

Le temps de résidence



Accueillir l'auteur

- Informer l'auteur : sur son séjour, les modalités de son accompagnement, son programme d'activités, ses déplacements. L'accueillir dans un logement confortable et connecté à internet.
- Créer du lien : prévoir des temps d'échange et des moments conviviaux, notamment en début et en fin de résidence, en lien avec les acteurs locaux.

Suivre la résidence

- Rester à l'écoute : demander régulièrement des retours de l'auteur et des équipes sur le déroulement de la résidence, pour réagir rapidement en cas de dysfonctionnements.
- Accompagner : assurer le déplacement, la restauration et l'accompagnement permanent de l'auteur pour les animations prévues dans le territoire.
- Communiquer : rendre visibles les actions en temps réel, en publiant des articles, des photos, des vidéos, en informant la presse et en invitant les partenaires.



Capitaliser

- Rassembler les éléments de communication, les productions des habitants, de l'auteur, des acteurs, les rendre publics lors d'un moment convivial et/ou en numérique/papier.
- Suivre l'auteur et relayer ses actualités, en écho à la résidence.
- Rester ouvert aux propositions qui pourraient venir en prolongement de la résidence.

Conseils

- Désignez un « pilote », référent unique tout au long de la résidence.
- Préparez un livret d'accueil avec les adresses et les numéros utiles.
- Prévoyez des outils de coordination : plannings partagés, réunions de suivi...
- « Restez zen ! » : le projet initial peut évoluer au gré des rencontres, et cela peut être déstabilisant ; il faut trouver le juste équilibre entre planification et flexibilité.
- Rassurez l'auteur, qui se retrouve loin de son cadre habituel et de son quotidien.

- Participer aux actions : essentiel pour prendre le pouls du projet en cours et rassembler au fur et à mesure des éléments de bilan.



L'après-résidence

Faire le bilan

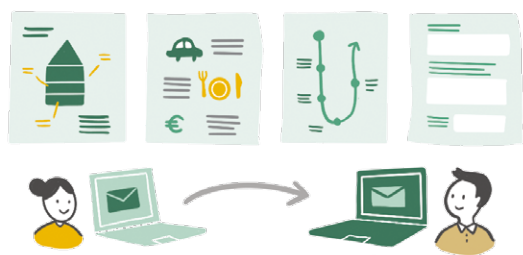
- Rassembler les informations nécessaires : éléments quantitatifs et qualitatifs.
- Rester en contact avec l'auteur et les partenaires : leur demander un retour sur le projet et son déroulement.
- Faire le point avec les équipes sur ce qui a fonctionné et ce qui pourrait être amélioré.



Conseil

Posez-vous la question de la pertinence des formes de capitalisation choisies : quels sont les objectifs à court et moyen terme ?

Modèles de documents



L'appel à candidatures

- ✔ **Préambule** : présentation de la structure d'accueil et du territoire.
- ✔ **Présentation du projet de résidence** : objectifs, durée, période, type de résidence, répartition du temps de travail entre création et médiation, publics cibles...
- ✔ **Présentation des conditions matérielles** : hébergement mis à disposition, prise en charge des repas et des déplacements...
- ✔ **Rémunération** : montant (brut ou net) et type de rémunération (droits d'auteur, salaire...).
- ✔ Liste de pièces à fournir et date limite d'envoi.
- ✔ Modalités de sélection et date de la réponse.

! Plusieurs modèles de documents sont disponibles sur auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

La convention

- ✔ **Responsabilités** et engagements des deux parties.
- ✔ **Périodes** spécifiques, si la résidence est fractionnée.
- ✔ **Moyens humains** mis à disposition et contacts des deux parties.
- ✔ **Conditions logistiques de l'accueil** : localisation, type d'hébergement, accès à internet, linge de lit, linge de toilette...
- ✔ **Modalités de déplacement** : prise en charge ou remboursement des frais de transport, tarifs de remboursement, accompagnement des déplacements entre les différents lieux du territoire, mise à disposition d'un véhicule, assurances...
- ✔ **Modalités de prise en charge des repas** : repas fourni, possibilité de cuisiner, défraiement journalier (tarifs de remboursement), pièces justificatives demandées...
- ✔ **Matériel** éventuellement mis à disposition, selon les cas, pour les ateliers d'écriture ou de dessin.
- ✔ **Assurances** des personnes et de l'hébergement : l'organisateur et l'auteur doivent notamment avoir un contrat de responsabilité civile.
- ✔ **Type de rémunération** (droits d'auteur, salaire), montant (brut, net) et calendrier de paiement.
- ✔ **Conditions d'annulation** ou de résiliation anticipée.
- ✔ **Droits à l'image**.

Conditions minimales à respecter pour solliciter une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

	Résidence de création 	Résidence de mission 
Durée	présence de l'auteur dans le territoire d'au minimum un mois, en continu ou fractionnée.	
Temps de travail	au minimum 70 % du temps de l'auteur dédié à la création et au maximum 30 % dédié à la transmission et à la médiation (8h max. d'intervention) ! Sur une base de 35h par semaine, préparation et transport compris.	100 % du temps de l'auteur dédié à la transmission et à la médiation (25h max. d'intervention)
Rémunération	une rémunération en droits d'auteur de 2 000 € net / mois est préconisée ! Les cotisations et contributions diffuseur, en sus, sont à la charge de l'organisateur. ! Sans obligation pour l'auteur de finaliser son texte ou de publier un ouvrage.	une rémunération en salaire / honoraires de 2 500 € net / mois pour l'auteur est préconisée ! Elle ne devrait en aucun cas être inférieure à 2 000 € net / mois.
Voyage et hébergement à prévoir par l'organisateur	• le logement de l'auteur ; • les repas de l'auteur dans le cadre de ses interventions de médiation (déjeuner ou dîner) ; • les allers-retours entre le domicile de l'auteur et le lieu de la résidence, au minimum un déplacement par mois de résidence.	
Organisation	• prévoir un temps préalable de préparation de la résidence, inclus dans le temps effectif de présence de l'auteur dans le territoire ; • proposer à l'auteur l'inscription dans le tissu culturel local et des possibilités de collaborations transdisciplinaires.	

Évitons les malentendus !

Le statut juridique d'un auteur

- Les auteurs sont généralement rémunérés en **droits d'auteur**. Ceux-ci sont issus de l'exploitation de leurs livres ou liés à leur travail d'écriture.
- Les activités des auteurs qui ne peuvent pas être rémunérées en droits d'auteur sont rémunérées en **salaire** ou en **honoraires**.

❗ Depuis le 1^{er} janvier 2019, tous les auteurs peuvent être rémunérés en droits d'auteur pour leurs « activités accessoires » (rencontres publiques et débats en lien direct avec leur œuvre, ateliers artistiques ou d'écriture...), sous certaines conditions.
→ Informations détaillées dans le guide pratique de la SGDL sur sgdl.org. ↗



- Les auteurs sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale.

❗ Depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est l'URSSAF qui est chargée de percevoir les cotisations et contributions qui leur sont dues lorsqu'ils sont rémunérés en droits d'auteur.
→ Pour cela, il vous suffit de créer un compte diffuseur sur artistes-auteurs.urssaf.fr. ↗

Les types de rémunération des résidences

- **Les résidences de création** : l'auteur est entièrement rémunéré en **droits d'auteur**.
→ Établir une note de cession de droits d'auteur.
- **Les résidences de mission** : l'auteur ne peut pas être rémunéré en droits d'auteur. La rémunération la plus fréquemment pratiquée est le **salariat**.
→ Établir un contrat de travail.



Les droits d'auteur et les droits à l'image



La convention de résidence ne fait pas office de contrat ou de note de cession de droits d'auteur.

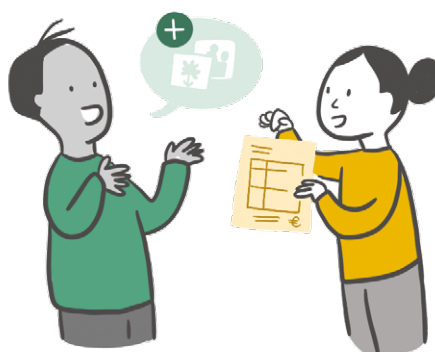
Veillez à ce que toute utilisation d'œuvre (pour une commande d'écriture, par exemple) soit autorisée par écrit par l'auteur et accompagnée des mentions de crédit appropriées.

Veillez également au respect du droit à l'image pour les captations vidéo ou les photos.

Les contrats de commande

Les œuvres de commande (textes, dessins, expositions...) doivent faire l'objet d'un **contrat à part**, différent de la convention de résidence.

Le contrat de commande se définit comme « la convention par laquelle un auteur indépendant s'engage, moyennant rémunération, à concevoir et à réaliser une œuvre de l'esprit ».



Présentation

De plus en plus de territoires accueillent des auteurs en résidence. Puissant levier de partenariats, celles-ci visent des objectifs de renouvellement artistique et de soutien à la création, d'aménagement culturel du territoire, de sensibilisation des publics et de soutien actif à l'éducation artistique et culturelle. Ces objectifs se transposent dans une multiplicité de formes de résidences de création et de mission.

Mais comment organiser une résidence, alors que tant de formes possibles se présentent ? Ce document propose un condensé de méthodologie de projet, à destination de tous ceux qui souhaitent accueillir des auteurs dans leur territoire. Par sa brièveté, il ne peut être exhaustif, mais s'inspire d'une vaste littérature au sujet des résidences, dont quelques titres récents ou incontournables sont recommandés ci-dessous, pour ceux qui souhaitent aller plus loin.

Ressources

Guides sur les résidences

« Ma résidence d'auteur, par étapes : boîte à outils » : modèles de documents et autres ressources utiles pour les porteurs de projets - auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Fiche mémo « Résidences d'artistes et d'auteurs » - auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

Retour sur la rencontre professionnelle « Artistes, auteurs et territoires : maillage d'amour et de raison » - auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

« Boîte à outils : Comment organiser une résidence d'auteur ? » - fill-livrelecture.org

« Comment accueillir un auteur ? De la dédicace à la résidence », Yann Dissez, coédité par un groupe de Structures régionales pour le livre, réédité en 2015.

« Organiser des résidences artistiques et littéraires en bibliothèques », sous la direction de Claire Castan et Hélène Glaizes, coll. Boîte à outils, Presses de l'ENSSIB, 2019.

Guides sur la rémunération des auteurs

Guide sur la rémunération des auteurs et modèles de notes de cession actualisées régulièrement - sgdl.org

Outil magique pour calculer les cotisations sociales et les contributions pour rémunérer en droits d'auteur, pourcentages actualisés régulièrement - la-charte.fr

« Guide des auteurs de livres », coédité par le CNL, la SGDL, la FILL, 2019, guide actualisé régulièrement - sgdl.org

Circulaires et rapport

Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : circulaires du 13 janvier 2006 et du 8 juin 2016 du ministère de la Culture.

Éducation artistique et culturelle : circulaires interministérielles du 5 mars 2010 et du 3 mai 2013 relatives au parcours artistique.

« La résidence d'artiste. Un outil inventif au service des politiques publiques », Rapport SIE 2019 016, mai 2019.

Contacts utiles en Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture :

- Ioana Enescu, chargée de mission Action territoriale et éducation artistique et culturelle
ic.enescu@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org
- Joël Bouvier, chargé de mission Auteurs et vie littéraire
j.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes :

- Pôle Création, Médias et industries culturelles – livre et lecture
- Pôle Action culturelle et territoriale

Organigramme et contacts par département sur culture.gouv.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
livre et lecture



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

25 rue Chazière, 69004 Lyon – tél : 04 78 39 58 87 – www.auvergnerhonealpes-livre-lecture.org